SEMINAIRE

— DE —

SAINT-HYACINTHE

Aperçu Historique.

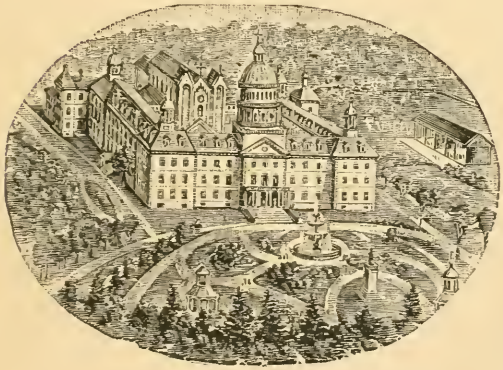

SAINT-HYACINTHE,

SEPTEMBRE 1899.

LE
SEMINAIRE DE ST-HYACINTHE

Fondé en 1809, dans le village de Saint-Hyacinthe, sur les bords pittoresques de la rivière Yamaska, à trente milles environ de Montréal, par Messire Antoine Girouard, curé du lieu. Ce collège n'eut pas d'autre local, pendant les sept premières années de son enfance, précaire et pénible, que le presbytère de son fondateur. Celui-ci était aidé, dans le travail des classes par deux ou trois ecclésiastiques que lui avait envoyés Monseigneur J. Octave Plessis, d'illustre mémoire, ancien condisciple et resté ami intime de l'humble curé de campagne.

Monseigneur Plessis avait alors sous sa juridiction épiscopale tout le vaste pays qu'on appelle maintenant la Confédération de l'Amérique britannique du Nord.

Parmi les jeunes auxiliaires des premiers jours se trouvait l'abbé Th. Cooke qui fut ensuite créé premier évêque des Trois-Rivières.

En 1816, Messire Girouard put terminer, au prix de travaux, de sacrifices et de difficultés de tout genre, la construction du *Vieux Collège*. Le terrain sur lequel s'élevait cet édifice est aujourd'hui occupé par la Cathédrale, l'Evêché et les jardins de l'Evêque de Saint-Hyacinthe. Les Seigneurs de St-Hyacinthe : MM. DeBartzch, Delorme et Dénéchaud en avaient généreusement fait don à

leur curé, pour l'aider dans sa fondation. La sympathie de ces messieurs pour l'œuvre naissante passa à leur successeur M. J. Dessaulles et à sa noble et vénérable épouse et s'est depuis toujours continuée dans la famille seigneuriale de Saint-Hyacinthe.

Le célèbre orateur et patriote Louis-Joseph Papineau, était frère de Madame Dessaulles. Le premier, il fit entendre sa puissante voix devant le Parlement du Bas-Canada pour demander et obtenir une *allocation pécuniaire* en faveur du Collège de M. Girouard ; il fut efficacement secondé par ses parents et ses amis dans les Chambres canadiennes : les D. Papineau, les D. B. Viger et autres. La bibliothèque du Séminaire dut ses premiers développements un peu considérables aux dons généreux de M. Viger. Aujourd'hui, elle se compose d'environ 30,000 volumes.

Le premier cours régulier se termina en 1826. M. Girouard, le fondateur, resta supérieur de fait jusqu'à sa mort, en 1832, l'Evêque de Québec se réservant les droits et le titre de Supérieur jusqu'à l'année 1836 environ, époque où les droits de Québec furent transférés à Monseigneur J. J. Lartigue, premier évêque de Montréal.

Avant de mourir, M. Girouard put voir avec bonheur son œuvre dégagée des grandes difficultés qui avaient jusque-là menacé son existence.

Le fondateur légua à Monseigneur J. J. Lartigue la propriété de son collège et de quelques autres biens, sans condition *légalement* stipulée.

En 1835, l'Evêque obtint, par la proclamation royale d'un acte passé au Parlement du Bas-Canada, en 1833, la reconnaissance légale et l'approbation solennelle de la corporation civile du Séminaire de Saint-Hyacinthe, avec tous les droits ordinaires d'acquérir, de posséder, d'aliéner, d'administrer, pour les fins d'éducation de la jeunesse du pays, sous l'autorité et la juridiction du plus haut digni-

taire ecclésiastique du District de Montréal, c'est-à-dire, l'Evêque catholique.

L'acte du Parlement sanctionné par autorité royale reconnait de plus au Collège ou Séminaire le droit de faire les règles, règlements, etc., pour le bon gouvernement de l'Institution ; d'organiser *librement* le système d'éducation, en un mot, selon l'*esprit* de la constitution, *liberté et protection*. Voilà les deux idées qui semblent avoir inspiré cet acte législatif.

La corporation du Séminaire une fois reconnue comme existant légalement, Monseigneur Lartigue lui transfère par acte notarié, la propriété des biens à lui légués par le fondateur. L'évêque reste Supérieur de la maison, que l'on désigne déjà sous le titre de Séminaire, bien que le nom de Collège St-Antoine apparaisse encore souvent.

Les archives du Séminaire conservent plusieurs lettres et documents qui attestent la sollicitude constante de Monseigneur Lartigue. Il préside les assemblées de la corporation. Quand il en est empêché, il autorise "Mgr Bourget... mon coadjuteur, à présider cette fois et en mon nom, la prochaine assemblée qui aura lieu au *Petit Séminaire* de St-Hyacinthe.

Les archives de ce temps-là font connaître les noms de plusieurs bienfaiteurs insignes de la jeune Institution. Mentionnons, entre autres, les noms suivants : MM. Deguise, curé de Varennes ; Grenier, curé de Châteauguay ; Gagné, curé de St-Jean-Baptiste ; Chêvrefils, curé de St-Constant ; Brais, curé de St-Pie et autres lieux, etc., etc.

Comme on le voit, les curés de campagne ont puissamment contribué à la prospérité de cette Institution ; c'est, du reste, un fait qui se renouvelle à chaque étape de la vie de la Nouvelle-France, chaque fois qu'il s'agit de l'œuvre de l'éducation.

Au Séminaire de St-Hyacinthe, on montre avec reconnaissance et avec fierté le "*Salon des Bienfaiteurs*," où

sont exposés les portraits d'un certain nombre de prêtres et de laïques qui ont contribué, par leurs dons généreux, à développer l'œuvre de Messire Girouard.

D'autres Mécènes, dont le souvenir vit impérissable, protégèrent aussi d'une manière différente, mais très efficace, la première jeunesse du Séminaire. De 1821 à 1831 ou 1833, il exista une association formée en vue d'augmenter le nombre des élèves du Séminaire : elle se composait surtout des curés et des notables laïques des paroisses qui bordent la rivière Chambly, ou fleuve Richelieu. Parmi les curés, nommons : MM. Hébert, de St-Ours, Alinotte, de St-Antoine, Robitaille, de St-Charles, Migneault, de Chambly : ce dernier fut particulièrement heureux dans le choix des deux jeunes sujets que sa paroisse envoya au Séminaire. Tous deux devinrent successivement, après de brillantes études faites à St-Hyacinthe, évêques de ce diocèse. Ils sont connus dans l'histoire de notre Eglise et le Séminaire est toujours heureux de nommer Monseigneur Joseph Larocque, deuxième évêque de ce diocèse, et Monseigneur Charles Larocque, son successeur, parmi les témoins illustres qui attestent avec force que cette Institution a pu dans le passé rendre à l'Eglise quelques services.

Parmi les membres laïques *de l'association*, on doit citer son président et principal zélateur, M. Charles de St-Ours, seigneur de St-Ours, Hertel de Rouville, seigneur de Rouville ; puis, les honorables familles des Cartier, des DeBartzch, des Duvert, des Drolet, des Franchère, etc., etc.

L'œuvre avançait et se fortifiait, grâce à toutes ces sympathies aussi honorables que généreuses, grâce surtout à la protection énergique de Monseigneur Lartigue et de son successeur, Monseigneur Ignace Bourget, de douce et sainte mémoire.

En 1842, Monseigneur Bourget créait la communauté ou corporation des prêtres du Séminaire de St-Hyacinthe et accordait l'érection *canonique* à l'œuvre de M. Girouard

déjà reconnue pour les fins civiles par le gouvernement de sa majesté britannique.

M. l'abbé J. C. Prince, directeur de la maison depuis 1831, avait été appelé à Montréal pour devenir coadjuteur de Mgr Bourget, et, en 1852, premier évêque de Saint-Hyacinthe.

M. l'abbé Joseph Larocque, depuis plusieurs années professeur au Collège après y avoir fait ses études de grammaire, de littérature, de philosophie et de théologie, avait été choisi pour succèder à Mgr Prince en 1840. En 1842, lors de l'érection canonique du Séminaire et de la formation de la communauté ecclésiastique, il fut *élu*, selon les règlements prescrits par l'Evêque, *premier supérieur* résident. Les autres membres de la corporation civile et ecclésiastique étaient les abbés J. S. Raymond et Isaac J. Désaulniers, avec pouvoir d'agréger à leur société d'autres prêtres qui pourraient se présenter.

Désormais, le Séminaire vivait d'une vie propre et personnelle, il jouissait de l'autonomie, toujours sous la haute autorité, comme de droit, de son ordinaire.

Les progrès soit matériels, soit dans l'ordre des études étaient réguliers, un développement qui se faisait apprécier et estimer.

Vers 1850, on constate qu'il fallait une autre maison, plus vaste, plus conforme aux exigences modernes. On se met à l'œuvre. M. Cadoret, négociant de St-Hyacinthe, fit don d'une *terre* située en dehors de la ville, mais à proximité. Les fonds faisaient défaut. Les curés de campagne vinrent au secours de la corporation. En 1853, la rentrée des élèves,—beaucoup plus nombreux qu'ils n'avaient jamais été,—se fit dans le vaste et très beau Séminaire que Son Excellence Monseigneur Bédini venait de bénir solennellement. Le *vieux collège* fut occupé par Monseigneur l'Evêque de St-Hyacinthe, qui en fit sa Pro-Cathédrale,

jusqu'à l'époque de l'incendie de 1854, qui mit en cendres l'œuvre *matérielle* de M. Girouard.

Mais l'œuvre elle-même, l'*Institution* continua son existence régulière. Les ministres d'Etat étaient venus au secours de la *corporation* pour l'érection du nouveau collège ou Seminaire, mettant à leur concours cette seule condition, digne des larges esprits qui succédaient aux Papineau et aux Viger : "*Faites grand et beau.*"

En 1878, il y eut au Séminaire une réunion générale des "anciens élèves" du collège et Séminaire. Il y avait là environ 1000 *écoliers*, plus même, si l'on compte ceux qui fréquentaient alors les classes. C'était là une belle occasion de se compter ; on constata que l'œuvre de M. Girouard avait bien servi l'Eglise et la Patrie.

Comme souvenir de cette réunion, les *anciens* présentèrent à leur *Alma Mater* les différentes pièces qui font l'ornement du jardin en face du Séminaire ; de plus, la statue en bronze, grandeur naturelle, du vénérable fondateur ; enfin, sur la suggestion de Monseigneur Alexandre Taché, archevêque de St-Boniface, la promesse d'ériger, pour le Séminaire, une grande et belle chapelle ou église commémorative, puis, on se sépara en se donnant *rendez-vous* au Séminaire pour la Dédicace du temple futur.

Or, en 1884, le 30 Juin et le 1er Juillet, un grand nombre d'*anciens* et tous les jeunes, se retrouvaient au Séminaire, fidèles au rendez-vous donné en 1878.

Vers la fin de la fête, le Révérend J. A. Gravel, Vicaire général du diocèse de St-Hyacinthe et Président du comité pour l'érection de la chapelle, se leva et au nom des souscripteurs de l'œuvre de la chapelle, offrit le nouveau temple au Séminaire, comme témoignage de bon souvenir et de la gratitude des anciens élèves.

La chapelle, ou plutôt, l'église avait été dédiée le matin par Monseigneur C. E. Fabre, archevêque de Montréal et *ancien* de St-Hyacinthe. Ce don magnifique est la

preuve durable qu'au Canada l'on sait encore se souvenir des bienfaits de l'éducation *chrétienne* et *classique*, telle que le Séminaire l'a toujours donnée et telle qu'il prétend vouloir continuer de la donner.

II

PROGRAMME, ORGANISATION, ETC., ETC.

En effet, le Séminaire n'a point et n'a jamais eu d'autre programme : et ce fait qui résume la vie intime de cette maison depuis 1809, rend inutiles les détails qu'on voudrait donner. Un mot seulement résumera ce que l'on pourrait dire sur ce sujet. Ainsi :

1°. Enseignement gradué du français, de l'anglais, du latin et du grec, d'après la méthode traditionnelle très peu modifiée ; six ans dont deux consacrés, l'un à la classe de Belles-Lettres, l'autre à la Rhétorique.

2°. Deux ans de philosophie ; (Logique, Métaphysique et morale); le cours se donne en latin et *ad mentem Divi Thomae*, *auctore Zigliara* ; ainsi, le cours complet et régulier est de huit années.

Dès les classes de grammaire et plus tard dans les classes de Belles-Lettres et de Rhétorique, application des élèves à l'étude et à la pratique de l'Arithmétique, de l'Algèbre et des premiers éléments de Géométrie pour les préparer à l'étude plus étendue de ces matières pendant les deux années de Philosophie.

Pendant ces deux années, classes régulières, tous les jours, de Mathématiques, de Physique et de Chimie, avec travaux et expériences de laboratoire, etc., etc., cours de Minéralogie, de Botanique, d'Astronomie, etc., selon les programmes de l'Université Laval, à laquelle le Séminaire est affilié.

3°. A la fin de la Rhétorique, examens universitaires, *faculté des Lettres* pour le Baccalauréat ès-Lettres. Il faut avoir mérité au moins l'inscription pour monter, l'année suivante, en philosophie.

A la fin des deux années de Philosophie, examens universitaires, *faculté des sciences*, pour le Baccalauréat-ès-sciences. L'élève qui a enlevé les deux grades est Bachelier-ès-arts. Les diplômes sont donnés par l'Université Laval ; mais les examens se passent devant les bureaux composés des professeurs du Séminaire ; toutefois les questions viennent de l'Université.

Il faut avoir mérité au moins un des grades pour être admis à l'étude des professions libérales, à moins de subir un examen satisfaisant devant les bureaux des examinateurs de chaque profession.

Pour être admis à l'étude de la Théologie, il faut avoir mérité au moins l'*inscription*.

4°. Le nombre des élèves varie un peu chaque année, allant de 250 environ à 300, même à 350.

5°. Le corps enseignant se compose : 1°. Des prêtres agrégés, c'est-à-dire réunis en communauté, vivant sous une règle commune, mais sans les vœux de religion. C'est cette corporation qui est propriétaire légale, civile et ecclésiastique, (les droits supérieurs réservés), des édifices, biens meubles et immeubles, revenus, etc., du Séminaire. 2°. De prêtres auxiliaires ; le temps qu'ils consacrent aux travaux de l'enseignement au Séminaire leur est compté par l'Ordinaire comme donné au vicariat dans les paroisses. 3°. De jeunes ecclésiastiques que les circonstances ont forcé l'Evêque d'employer ainsi avant leur prêtrise et en leur faisant suivre les cours de Théologie et, autant que possible, les exercices du grand Séminaire, tout en aidant à l'enseignement et surtout à la régence. Mais, l'Ordinaire de St-Hyacinthe a dernièrement pris des

moyens pour faire cesser, dans la mesure possible, cet état de choses. 4°. Le Supérieur du Séminaire est élu par les prêtres agrégés, sujet à l'approbation de l'Evêque ou à son *veto*. Les autres officiers, les professeurs, sont tous, ou élus par l'assemblée générale de la corporation, ou nommés par le conseil d'administration, les droits de l'Ordinaire étant naturellement réservés et saufs. 5°. Les prêtres agrégés sont membres à vie de la communauté, mais ils peuvent en sortir, n'y ayant point de vœux ni d'engagements de stabilité. Pendant qu'ils sont membres, ils ont, selon la pensée et l'expression de Mgr Bourget, dans son mandement d'érection, 1842, "*le vivre et le couvert, Alimenta et quibus tegamur*", et rien autre.

S'ils tombent malades, s'ils deviennent infirmes, incapables de travailler, le Séminaire en prend soin jusqu'à leur mort, les enterre dans le cimetière de l'Institution et prie pour eux.

Jusqu'ici, nos maisons d'éducation secondaire, collèges, séminaires, etc., etc., ont vécu de ce régime, elles n'auraient pas pu dans le passé, elles ne pourront pas dans l'avenir, survivre dans la lutte pour la vie, sans les *économies* qne ce régime quasi-religieux permet d'appliquer à l'œuvre de l'éducation.